Le parasport à l'étude au CESE



TRAVAUX PUBLIÉE LE 05/07/2022

Saisine liée :
DÉVELOPPER LE PARASPORT EN FRANCE : DE LA SINGULARITÉ À L'UNIVERSALITÉ, UNE OPPORTUNITÉ POUR TOUTES ET TOUS
Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

En France, 12 millions de personnes sont concernées par un handicap et leur pratique sportive reste marginale. A deux ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, constituant une formidable occasion de laisser un héritage au pays à travers le sport, le CESE s'est saisi de ce sujet.

Le parasport inclut toutes les formes de handicaps permanents, physiques comme sensoriels, mentaux, ou psychiques. Il présente de très nombreuses singularités et concentre toutes les difficultés de la pratique d'une Activité physique et sportive (APS) : choix de la pratique, accessibilité, formation, structure…

Les freins à la pratique du parasport encore nombreux

Le premier d'entr'eux est la prise de conscience d’une *possibilité* de pratique. Viennent ensuite d'autres obstacles : l'identification d'une structure adaptée et proche mais aussi l'accessibilité des lieux, l'autocensure des pratiquant eux-mêmes vis-à-vis du regard d'autrui, la mobilité, la formation adaptée de l’encadrement, l'éducation à la différence etc. …

Une inclusion par le sport

La pratique d'activité sportive est un puissant facteur d’autonomie et d’estime de soi. Elle favorise en effet la confiance en soi, l’acceptation de son image corporelle. Le développement du parapsort permet également une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif, social, économique et environnemental. La pratique d’APS est reconnue comme un vecteur éducatif majeur pour l’apprentissage de règles, la confrontation à soi et à l’autre et le sens de l’effort. Elle est également porteuse de valeurs, de santé et de bien-être, de qualité de vie au travail, de solidarité, de cohésion et d’inclusion sociale.

Les pistes de travail du CESE

Comment développer le parasport, rendre accessible la pratique de proximité d’activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap ?

En partant de la singularité du parasport, le CESE formulera des propositions universelles destinées au développement du sport en général, pour toutes et tous, et notamment, pour tous les publics éloignés de la pratique sportive. Plus largement, ce projet d'avis s’intéressera également à la façon dont les JOP et le parasport peuvent faire évoluer la place des personnes en situation de handicap dans notre société et ce dès l’école.

En s’appuyant sur les travaux du Conseil et des CESER ; en analysant les outils existants et en réalisant une comparaison d’expériences dans d’autres pays, il permettra de faire le point sur les freins à la pratique des personnes en situation de handicap. La participation du public à ce projet d'avis sera organisée sous la forme d’ateliers sur le terrain avec une restitution d’une journée de travail.

Les rapporteures Dominique Carlac'h (Groupe des Entreprises) et Marie-Amélie Le Fur (Groupe des Associations) présenteront ce projet d'avis au nom de la Commission Education, Culture et Communication présidée par Jean-Karl Deschamps.

© - copyright CESE - Novembre 2026